

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Session spéciale du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 1^{er} novembre 2011, à 19 h à l'édifice municipal.

1. OUVERTURE

Présidée par le maire, Stephen Harris

Sont présents les conseillers:

Michel Pélessier, conseiller, District des Monts (District 1)
Marc Ducharme, conseiller, District des Parcs (District 4)
Marc Saumier, conseiller, District des Érables (District 5)

Est aussi présent:

Jean-Pierre Valiquette, directeur général

Absences motivées:

Michael Lebrun, conseiller, District de la Rive (District 3)
François Hallé, conseiller, District des Prés (District 2)
Alexandre Marion, conseiller, District des Lacs (District 6)

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par le Code municipal.

Aucun contribuable n'est présent dans la salle.

La séance spéciale débute à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Période de questions
3. Abrogation de la résolution numéro 2009-MC-R270 et contribution pour fins de parcs – Projet « Rue de la Baie » - Correction
4. Autorisation de remplacer deux (2) ponceaux sur la rue des Marquis
5. Autorisation de procéder à l'acquisition d'un camion dix (10) roues neuf et équipé des attachements nécessaires au déneigement et à l'épandage d'abrasif durant la saison hivernale et, autres équipements connexes
6. Période de questions
7. Fermeture de l'assemblée

Le 1^{er} novembre 2011

Point 2.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3.

**2011-MC-R464 ABROGATION DE LA RÉOLUTION
NUMÉRO 2009-MC-R270 ET CONTRIBUTION POUR FINS DE
PARCS – PROJET « RUE DE LA BAIE » - CORRECTION**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2009-MC-R270 CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS – PROJET « RUE DE LA BAIE » adoptée le 9 juin 2009, le conseil acceptait, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), une contribution pour fins de parcs représentant 10 %, soient 9 % en terrain et 1 % de la valeur du terrain en travaux d'aménagement préliminaire;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'octroi du permis de lotissement n° 2010-0008 relatif au projet de la « rue de la Baie », la superficie de terrain pour fins de parcs représente seulement 7,25 % de la superficie du projet et qu'il y a lieu de corriger la situation;

CONSIDÉRANT QUE, lors de sa réunion du 20 octobre 2011, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil de corriger la situation en acceptant une contribution pour fins de parcs en terrain correspondant à 7,25 % de la superficie du projet ainsi qu'une contribution en argent correspondant à 2,75 % de la valeur du terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par M. le maire Stephen Harris

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accepte la contribution pour fins de parcs représentant 7,25 % en terrain, soit les lots 4 204 115 et 4 411 529 du Cadastre du Québec, et 2,75 % de la valeur du terrain en argent conformément au Règlement sur les permis et certificats numéro 268-05;

QUE le conseil autorise M. Stephen Harris, maire et M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général ou leurs représentants légaux, à signer l'acte notarié pour et au nom de la Municipalité de Cantley;

QUE la résolution numéro 2009-MC-R270 CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS – PROJET « RUE DE LA BAIE » soit et est abrogée à toute fin que de droit.

Adoptée à l'unanimité

Point 4.

**2011-MC-R465 AUTORISATION DE REMPLACER DEUX (2)
PONCEAUX SUR LA RUE DES MARQUIS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres sur invitation, le 26 octobre 2011 et ce, auprès de quatre (4) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission dont les montants dépassent 100 000 \$, à savoir :

Le 1^{er} novembre 2011

Construction BGP Enr.	178 406,55 \$, taxes incluses
Excavations Loiselle et Frères inc.	113 405,72 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se voit dans l'obligation de rejeter les soumissions pour respecter la législation en vigueur concernant l'attribution des contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retourner en appel d'offres sur invitation pour le remplacement de deux (2) ponceaux sur la rue des Marquis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil rejette les soumissions des deux (2) entrepreneurs soit, Construction BGP Enr. et, Excavations Loiselle et Frères inc., pour le remplacement des ponceaux sur la rue des Marquis étant donné la législation en vigueur relativement à l'attribution des contrats municipaux;

QUE le conseil autorise M. Rémi Bergeron, directeur des travaux publics, à procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation pour le remplacement de deux (2) ponceaux sur la rue des Marquis.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.

2011-MC-R466 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACQUISITION D'UN CAMION (10) ROUES NEUF ET ÉQUIPÉ DES ATTACHEMENTS NÉCESSAIRES AU DÉNEIGEMENT ET À L'ÉPANDAGE D'ABRASIF DURANT LA SAISON HIVERNALE ET, AUTRES ÉQUIPEMENTS CONNEXES

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R439 adoptée le 11 octobre 2011, le conseil autorisait le lancement de l'appel d'offres pour un camion dix (10) roues avec équipements (4 saisons) ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 octobre 2011, la Municipalité de Cantley procédait au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues neuf, équipé des attachements nécessaires au déneigement et à l'épandage des abrasifs durant la saison hivernale et autres équipements connexes, contrat n^o 2011-18;

CONSIDÉRANT QU'à 10 h le vendredi 21 octobre 2011, heure et date de clôture de l'appel d'offres, quatre (4) propositions ont été reçues, à savoir

Les Machineries St-Jovite	255 047,89 \$
Les Équipements EDG	265 610,52 \$
Les Équipements ELP pour un international	255 282,29 \$
Les Équipements ELP pour un freightliner	247 982,29 \$

Le 1^{er} novembre 2011

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions aura permis de démontrer que toutes les propositions étaient conformes à l'esprit du devis, mais que celle de la compagnie Les Équipements ELP à 247 982,29 \$ constitue de loin l'offre la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur des travaux publics, accepte la soumission déposée par la compagnie Les Équipements ELP pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues neuf, équipé des attachements nécessaires au déneigement et à l'épandage des abrasifs durant la saison hivernale et autres équipements connexes tel qu'il appert du devis expressément préparé, le tout pour la somme de 247 982,29 \$, toutes taxes incluses;

QUE le conseil autorise la Municipalité de Cantley à procéder à un appel d'offres afin de rembourser les dépenses de l'engagement pris.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 7.

2011-MC-R467 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

IL EST

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET IL EST RÉSOLU QUE la session spéciale du conseil du 1^{er} novembre 2011 soit et est levé à 19 h 14.

Adoptée à l'unanimité

Stephen Harris
Maire

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général